



Exclusion temporaire 5 jour

Par **koimettre**, le **22/05/2018** à **15:53**

Bonjourr Mardi 15/ 05 mon fils (5e de collège) aurait blessé un camarade de classe pendant la pause déjeuner. Les faits (version de mon fils, seule version disponible ce jour) : voulant se déplacer dans la cour, mon fils demande à un collégien de lui laisser le passage, ce dernier lui interdit oralement et physiquement de passer. Mon fils fait demi-tour pour passer ailleurs, à ce moment l'autre élève se met à l'insulter (fils de ***, nique ta ***), mon fils ne répond pas, l'élève se met à pousser mon fils dans le dos, une première fois. A la seconde bousculade mon fils se retourne et attrape la main de son camarade afin de ne plus subir d'autre bousculade, mais l'élève insiste et pousse à nouveau mon fils qui, emporté par la poussée de son camarade, par en arrière et ne lâche pas la main. Dans la bousculade l'élève est blessé au doigt. (Il semblerait à ce moment-là qu'il est « le doigt tordu »)

Aparté : mon fils nous explique, qu'après avoir entrevu la principale du collège qui faisait cour en permanence, il a dû rédiger les faits par écrit. Pendant ce temps il entend les adultes qui géraient l'histoire, (une autre professeur et une AVS qui accompagne l'élève en question) dire « oui de toute façon il est victimisé par les élèves, tout le monde le harcèle, il faut porter plainte... »

Le jeudi 17/05 à 8h (nous ne sommes au courant de rien à cet instant.) je reçois un message téléphonique de la principale « votre fils a commis un acte de violence envers un camarade il lui a cassé un doigt, je vais prendre des sanctions il sera exclus 5 jours ... »

Surpris et paniqué je la rappelle aussitôt. Nous avons une longue conversation. La version donnée par mon fils le matin même au départ pour le collège est la même que celle qu'il a rédigé le jour des faits. La principale du collège commence par nous expliquer que si elle nous appelle c'est que l'élève aurait le doigt cassé et que les parents auraient porté plainte pour harcèlement. Je m'insurge contre ces affirmations qui ne doivent pas être dites à la légère et lui rappelle que le harcèlement est très « à la mode » en ce moment (campagne de sensibilisation récente et accrue) je lui rappelle encore des faits récents qui se sont produits dans l'établissement (plainte de parents pour harcèlement qui se révélera fautive et infondée).

J'ai donc invité la principale à rester prudente sur ce genre d'accusation, elle m'avoue « qu'elle reste réservée »

sur ces affirmations d'autant qu'elle n'a pas encore mené son enquête et qu'il n'y aurait pas de témoins ».rnrnJe reviens donc sur la sanction de 5 jours qui me paraît suivant les faits, disproportionnée. En effet il n'y a apparemment aucune intention de blesser, aucune agression, ni de coup porté par mon fils. ET là, le comble ! La principale m'explique qu'elle doit faire un exemple afin de faire cesser la violence dans son établissement dont elle a pris la charge cette année. Elle m'explique qu'elle sanctionne d'office car il y a un doigt cassé.rnJe suis particulièrement choqué de ce que j'entends car faire un exemple c'est commettre une injustice. La principale me rassure en m'expliquant qu'elle n'a pas encore fait son enquête et qu'elle me rappelle dès qu'elle aura du nouveau.rnrnLe 22/05 ce jour nous venons de recevoir par lettre simple l'avis d'exclusion « une exclusion temporaire de 5 jours pour le motif suivant :: violence physique (ayant entraîné une fracture).rnDans ce courrier ne figure aucun texte concernant des éventuels recours.rnrnrnrnJe suis particulièrement outré de la gestion de cet événement. Premièrement, pas de CPE ni d'infirmière le jour des faits. Une AVS (chargé d'accompagner l'élève), qui gère la crise. Ce qui me fait douter de son impartialité notamment lorsque l'on retrace ses dires. Dans cette histoire n'aurait-t-on pas tendance à surprotéger l'élève en difficulté. rnDeuxièmement, la sanction paraît disproportionnée et prise à la hâte. D'autant que mon fils n'a pas d'antécédent de violence.rnEnfin, étant moi-même travailleur social dans une M.E.C.S, j'ai déjà à plusieurs reprises sensibilisé mon fils sur les difficultés comportementales de certains élèves. Mon enfant est d'autant plus sensibilisé qu'il m'indique que c'est pour cette raison qu'il n'a pas relevé les provocations de l'élève en question. En effet, mon fils c'est déjà plaint auprès de nous des agissements incontrôlés de cet élève en particulier. Plusieurs fois mon fils est revenu avec ses chaussures souillées. Il nous explique que l'élève dont il est question dans cette affaire se jette sur lui et ses camarades sans faire plus attention (il serait très tactile) et leur écrase les pieds. Une autre fois il se plaindra de mal aux oreilles, son camarade de classe n'ayant pas de retenu leur saute dessus et leur crie dans les oreilles. Notre fils nous a toujours dit que cet élève était son copain malgré ses agissements et son comportement, et qu'il comprenait bien que son camarade « ne le faisait pas exprès ». Mon fils comprend parfaitement qu'il doit être tolérant envers cet élève, tolérance dont il a fait preuve selon les faits connus.rnrnAujourd'hui encore notre fils ne comprend pas pourquoi son camarade a réagit avec tant de violence et nous dit « je sais pas pourquoi il s'en est pris à moi, en plus c'est un bon copain, même s'il est chiant, moi je le trouve quand même sympas d'habitude »rnD'après mon fils, il apparaît que cet élève a l'habitude de se plaindre auprès du personnel de l'établissement, et aurait déjà eu des histoires de harcèlements non fondés. Mon fils ne pouvant pas donné de détails car « ces histoires ne le concernaient pas ».rnMon fils nous signale qu'un camarade était là et a vu l'élève pousser mon fils en premier. Mais il ne peut dire qui a affirmé cela, étant un peu en panique après les faits. Nous recherchons qui était présent. rnJ'ai l'impression dans cette histoire que l'on juge hâtivement et injustement mon fils. rnQue peu-t-on faire pour défendre justement mon fils.rnPourriez-vous m'indiquer les procédures à suivre pour défendre mon enfant. rnrnJe compte dans un premier temps rencontrer la principale du collège afin d'y voir plus clair.